



REVUE DE PRESSE

Annonce du « Plan Mercredi »

- **Libération – 19/06/18 – Marie Piquemal :**

Semaine de 4 jours : qui va s'occuper des enfants le mercredi ?

Une majorité des communes de France devraient repasser à la semaine de quatre jours à la rentrée, notamment sous la pression des enseignants. Le ministère doit annoncer ce jour un plan pour financer des activités.

Les maires trépignent. *«Encore une fois, le gouvernement nous refait le coup de la montre, soupire Cédric Szabo, directeur de l'Association des maires ruraux de France. A dix jours de la fin de l'année scolaire, on va enfin connaître les nouvelles règles du jeu pour la rentrée. Pratique pour s'organiser.»* Le ministre de l'Education a en effet attendu ce 20 juin pour présenter son «plan mercredi», évoqué à plusieurs reprises mais sans jamais en préciser l'enveloppe financière. Ce plan est censé aider les communes à organiser un *«accueil de loisirs éducatifs de grande qualité»* le mercredi, dans les villes qui ont décidé de revenir à la semaine de quatre jours à l'école. Et elles sont nombreuses : 70%, selon l'estimation du ministère.

«Souplesse». A peine élu, le président Macron avait entaillé, à sa façon, cette réforme emblématique du quinquennat Hollande. On ne touche pas à la règle, disait-il, qui reste la semaine de 4 jours et demi (avec classe mercredi matin, ou dans quelques cas le samedi). Mais «en même temps», il publiait le 27 juin 2017 un décret pour *«redonner de la souplesse»*, permettant aux communes de revenir à une semaine de quatre jours, après le vote du conseil de l'école. Aussi sec, 37 % communes avaient enclenché la marche arrière dès septembre 2017. Les autres s'étaient laissé le temps de la *«concertation publique.»* Avec parfois l'envie de convaincre. Car au-delà des positionnements politiques, de nombreux élus - même certains récalcitrants au démarrage - avaient fini par s'investir dans cette réforme des rythmes scolaires : dégoter des animateurs, quitte à les former, proposer des activités de qualité pour satisfaire les enfants et leurs parents-électeurs. Une dynamique s'était enclenchée par endroits. L'Observatoire des rythmes et des temps de vie des enfants, qui réunit des chronobiologistes convaincus des bienfaits de la semaine de quatre jours et demi pour les enfants, a tenté de peser dans les débats, intervenant dans les discussions publiques partout où ils étaient invités. Mais résultat des courses, à quelques exceptions près, notamment Paris et Toulouse, les grandes villes reviennent à quatre jours : Lyon, Bordeaux, Marseille, etc.

Bille en tête. Lille est le cas le plus emblématique. La ville de Martine Aubry, qui était partie bille en tête en mettant le paquet pour des activités périscolaires de qualité, abandonne la cinquième matinée de classe. Hécatombe aussi dans les petites communes, les unes

entraînant les autres. Pourquoi ce retour en arrière ? A mots plus ou moins feutrés, les maires interrogés évoquent tous la pression des enseignants, attachés à la semaine de quatre jours. «*Si on vous pose la question "préférez vous travailler quatre jours ou quatre jours et demi ?", vous répondriez quoi ?*», résume l'un des élus, préférant ne pas être cité pour ne pas s'attirer d'ennuis supplémentaires. De son côté, l'Association des maires de France dit avoir été «*entendue*». Pourtant, avec ce «plan mercredi» (et l'enveloppe financière qui va avec) dévoilé au dernier moment, la préparation de la rentrée ne sera pas simple.

«Entre 60 et 80 emplois ne seront pas renouvelés...»

Jean-Paul Jeandon, maire socialiste de Cergy (Val-d'Oise), 60 000 habitants

«A Cergy, nous avons fait de gros efforts pour mettre en place des activités périscolaires de qualité. Tout était gratuit. La moitié des écoles sont en éducation prioritaire. Nous voulions en profiter pour donner à tous les enfants l'accès à des activités qu'ils n'auraient pas pu faire autrement. C'était un choix politique. On a énormément investi, acheté 300 000 euros d'instruments de musique par exemple. Quand on a ouvert la concertation cette année, les professeurs pointaient la fatigue des enfants, notamment de maternelle. J'ai proposé un entre-deux : maintenir les quatre jours et demi en élémentaire et revenir à quatre jours en maternelle. Sur les 25 conseils d'école, 24 ont voté pour les quatre jours. J'ai envoyé un courrier au directeur académique exposant la situation. Entre-temps, les enseignants ont fait un jour de grève pour l'arrêt de la classe le mercredi matin. L'académie a tranché : retour pour tous aux quatre jours.

«Depuis, je suis dans la gestion des conséquences. Concrètement, je perds dans mon budget l'aide de 1,1 million d'euros. Ce qui veut dire que je n'aurais plus les moyens de proposer le soir les mêmes activités qu'aujourd'hui. Il n'y aura plus de cantine le mercredi. Il y a aussi des répercussions sociales : 450 agents municipaux, soit un tiers des employés de ma ville, sont touchés. On réorganise au mieux mais il y aura de la casse : entre 60 et 80 emplois de vacataires ne seront pas renouvelés. Ce sont des habitants de Cergy pour la plupart. Je ne sais pas si les parents mesurent l'ensemble des conséquences. On a communiqué au mieux mais peut-être pas suffisamment. C'est mon regret.»

«Quand va-t-on parler de l'intérêt de l'enfant ?»

Jean-Paul Carteret, maire de Lavoncourt (Haute-Saône), 350 habitants

«Chez moi, l'histoire a vite été pliée. Quelques jours après la parution de ce fameux décret l'été dernier, donnant la possibilité de déroger en retournant à quatre jours, le conseil d'école s'est réuni. Ses membres ont aussitôt voté pour le retour à la semaine de quatre jours, dès la rentrée dernière. J'étais contre. Mais que faire ? Nous, élus, on s'incline devant le verdict des enseignants et des parents. On ne peut pas aller contre eux. J'aurais préféré qu'on réfléchisse davantage, plutôt que de prendre cette décision si vite.

«L'autre jour, j'ai posé la question en assemblée générale : quand va-t-on enfin parler de l'intérêt de l'enfant ? On oublie qu'ils passent finalement très peu de temps à l'école. La majeure partie sont dans les familles, avec les associatifs ou dans la rue. Il faut penser ce temps hors de l'école avec des projets éducatifs. Les municipalités ont leur rôle à jouer. Pour moi, la

construction d'un territoire part de l'école. C'est peut-être parce que j'ai été enseignant que je dis cela, c'est possible. L'école est un trait d'union avec la vie associative et donc la vie locale. Pour mettre en place les activités périscolaires, beaucoup d'associations ont énormément investi et professionnalisé du personnel. Aujourd'hui, elles sont en difficulté. Je pense que beaucoup de maires sont aussi déçus que moi. Surtout que cela fait boule de neige, les décisions des uns entraînent les autres. Dans mon département, en Haute-Saône, toutes les communes retournent à la semaine de quatre jours.»

«C'est d'une totale hypocrisie, on s'est sentis pris au piège»

Charlotte Brun, adjointe chargée de l'éducation à Lille, 230 000 habitants

«Nous retournons à la semaine de quatre jours. Les villes se retrouvent à faire un choix que le gouvernement n'assume pas en prétextant ne pas avoir d'avis sur la question. Ce qui est faux. En réalité, le gouvernement a un avis, il est pour le retour à quatre jours, sans le dire. C'est d'une totale hypocrisie et c'est orchestré sciemment. Nous avons demandé des études d'impact pour évaluer la semaine des quatre jours et demi, et notamment telle que nous l'avions construite à Lille, avec la classe le samedi matin et une pause le mercredi pour que les enfants puissent se reposer. Les conclusions de ces études devaient être versées au débat public en décembre. On les attend toujours ! Pourquoi ne pas les avoir rendues publiques ?

«A Lille, nous avons monté des groupes de réflexion de parents, organisé des conférences avec des chronobiologistes... Mais les outils d'évaluation ont fait défaut. On s'est sentis pris au piège. [La maire] Martine Aubry a toujours dit qu'elle était pour le maintien de la semaine de quatre jours et demi. Mais elle ne peut pas l'assumer seule. Comment porter cette décision qui a une influence sur le rythme de travail des enseignants, qui ne sont pas des agents sous sa responsabilité ? Avant la présidentielle, on sentait la pression des enseignants monter lors des conseils d'école. Le décret permettant le retour à quatre jours a ouvert les vannes l'été dernier : dans le département, 60 % des communes sont revenues en arrière. A Lille, nous n'avions pas d'autre choix que d'ouvrir le débat, et faire en sorte qu'il soit le plus apaisé possible. Ce que malgré tout, nous avons réussi à faire.»

«On tient bon mais on se retrouve dans une situation ubuesque»

Laurent Baude, maire de Semoy, Loiret (3 300 habitants)

«Le conseil municipal a voté : on maintient la semaine des quatre jours et demi. Pour l'instant, on tient bon. Mais ce n'est pas une position facile. Le plus simple aurait été de céder et de retourner à quatre jours. On a pris cette décision contre l'avis du conseil de l'école et du sondage que nous avons fait auprès des parents : 64% d'entre eux voulaient le retour à quatre jours pour «des questions d'organisation familiale». Quand ensuite on leur a dit que le conseil municipal ne suivait pas leur avis, ils n'ont pas compris. J'ai encore reçu dans mon bureau la semaine dernière une délégation de parents pendant une heure à ce sujet. De toute façon, dans un petit village, on croise les habitants tous les jours. Je passe des heures à expliquer, à argumenter. On a fait un dossier sur le site de la mairie, en renvoyant vers des articles. La France est le dernier pays de l'OCDE à avoir des journées de classe aussi chargées.

«Dans l'une des communes voisines, la municipalité a fait venir un chronobiologiste pour exposer les résultats de la recherche. A l'arrivée, nous ne sommes que trois ou quatre communes de la métropole orléanaise à maintenir les quatre jours et demi. Le gouvernement ne nous a pas aidés en donnant l'année dernière la possibilité de déroger. Du coup, on se retrouve dans une situation ubuesque où la voie dérogatoire des quatre jours devient majoritaire ! Le gouvernement s'est déchargé de ses responsabilités, en nous mettant en première ligne. Le conseil municipal a arbitré dans l'intérêt de l'enfant, c'est ce qui a primé. Mais cela ne va pas être simple à gérer derrière. Mercredi, un rassemblement est prévu à l'appel d'un syndicat enseignant.»

- **Les Echos du 20/06/18 - Marie-Christine Corbier :**

Ecole : Blanquer présente son « plan mercredi » pour les communes aux quatre jours

Le plan revient à financer les activités périscolaires des communes ayant opté pour la semaine de quatre jours d'école - Jérôme Mars/SIPA

Le ministre de l'Education nationale a dévoilé son « Plan mercredi » ce mercredi matin avec ses homologues de la Culture et du Sport.

Quelques semaines après l'arrivée de Jean-Michel Blanquer au ministère de l'Education nationale, la [rumeur](#) avait suscité nombre d'interrogations parmi les collectivités locales : les communes qui avaient choisi d'opter pour la semaine de quatre jours, comme Nice, allaient pouvoir continuer à bénéficier de financements pour leurs activités périscolaires.

Cette fois, nous y sommes. Le ministre de l'Education nationale a présenté ce mercredi matin, un « plan mercredi » qui revient à financer les activités périscolaires des communes ayant opté pour la semaine de quatre jours d'école. De fait, [80 % des communes](#) devraient basculer sur ce rythme dès la rentrée prochaine, rompant en cela avec la politique du quinquennat précédent qui avait généralisé en 2014 la semaine de quatre jours et demi d'école.

Des financements sous conditions

Toutes les communes ne seront cependant pas éligibles aux financements du « plan mercredi ». Les subventions de la Caisse nationale d'allocations familiales (Cnaf) ne seront octroyées que sous conditions, dans le cadre de projets éducatifs territoriaux (PEDT) « *substantiels* ».

Les financements de la Cnaf seront supérieurs à ce qu'ils étaient jusqu'ici : ils passeront de 0,54 euro par heure et par enfant à 1 euro. Les discussions, menées dans le cadre de la convention d'objectifs et de gestion entre l'Etat et la Cnaf pour la période 2018-2022, ont été tellement serrées que l'annonce du « plan mercredi » en a été retardée...

Des taux d'encadrement allégés

Jean-Michel Blanquer a aussi annoncé un allègement des taux d'encadrement des activités périscolaires, qui pourraient prendre en compte désormais les intervenants extérieurs ponctuels (entraîneur de club sportif, professeur du conservatoire...).

Ces taux avaient déjà été allégés sous le quinquennat précédent. Une pétition, lancée par le responsable d'animation périscolaire et extrascolaire Romain Triau, a déjà recueilli près de 5.000 signatures. Elle demande, « *dans l'intérêt des enfants [...], de ne pas assouplir les taux d'encadrement (et) d'en finir avec ces allègements* ». Et réclame des embauches d'animateurs.

De son côté, le ministre vante, comme il l'a fait récemment sur BFMTV, un mercredi « *intelligent* », pour que « *les enfants ne soient pas dans des situations à rester chez eux* ». « *Cela veut dire des activités culturelles, des activités sportives, et le faire dans une association forte entre la commune et l'Etat* », plaide-t-il. Dans son dernier livre - « *Construisons ensemble l'école de la confiance* » (Editions Odile Jacob) -, Jean-Michel Blanquer dit vouloir développer « *des activités collectives qui développent (les) compétences sociales, favorisent (l')ouverture à la culture, (l')amour de la nature et le dépassement de soi par le sport* ».

Nice, l'exemple à suivre

Jean-Michel Blanquer y présente la Ville de Nice comme « *la préfiguration* » de son « plan mercredi ». Les services de l'Education nationale y soutiennent l'éducation artistique et culturelle et le sport. « *La Ville offre par exemple la possibilité à 320 enfants de participer à des sorties ski chaque mercredi durant la saison d'hiver, écrit-il. Les centres de loisirs [...] développent des activités de pleine nature et des sports collectifs et individuels, tels que le tennis, le rugby, le football, l'athlétisme et bien d'autres activités.* »

Il poursuit en disant vouloir dépasser les enjeux d'une semaine à quatre jours ou quatre jours et demi. « *Il s'agit de réfléchir aux besoins des enfants et à la diversification des stratégies pédagogiques pour leur permettre d'être mieux dans leur peau et dans leur esprit afin de créer une société apaisée, plus confiante en l'avenir.* »

« Des activités au rabais ou premium »

Un discours qu'approuve Agnès Le Brun, maire (LR) de Morlaix et vice-présidente de l'Association des maires de France (AMF). « *Il faut aller vers des projets éducatifs territoriaux (PEDT) qui soient le fruit effectif de la concertation avec les services de l'Etat,* » confie-t-elle. Alors que la réforme des rythmes scolaires a, selon elle, favorisé « *l'inéquité et l'inégalité de traitement entre élèves* ». « *Selon que vous aviez les moyens ou non, vous aviez des activités périscolaires au rabais ou premium* », conclut-elle.

- **LE MONDE | 20.06.2018 | Par Violaine Morin**

Périscolaires : le plan de Blanquer pour occuper les mercredis

Avec le retour à la semaine de quatre jours, les villes devraient proposer plus d'activités extrascolaires, en lien avec les bibliothèques, musées, conservatoires.

Mieux vaut tard que jamais. C'est le sentiment des acteurs locaux de l'éducation, à l'annonce du plan « Mercredi » pour les activités périscolaires. Le ministre de l'éducation, Jean-Michel Blanquer, l'avait en effet promis depuis l'automne 2017, à un moment où il était devenu clair qu'une majorité de communes repasseraient à la semaine de quatre jours d'école. Il en a dévoilé le contenu mercredi 20 juin lors d'un déplacement à Courcouronnes (Essonne).

Aux écoliers qui n'iront plus à l'école le mercredi matin – 60 % dès la rentrée 2018, estime-t-on au ministère –, l'éducation nationale entend [offrir](#) des activités « de grande qualité ». Entre autres exemples, elle cite des découvertes culturelles en lien avec les institutions locales (bibliothèques, musées, conservatoires), des sorties dans des parcs naturels ou des activités sportives.

Concrètement, l'éducation nationale choisit de [renforcer](#) l'existant : le cadre juridique est celui des « projets éducatifs territoriaux » (PEDT), des conventions locales créées par la gauche dans le cadre de la réforme des rythmes pour [améliorer](#) la qualité du périscolaire. Le but de ces contrats territoriaux, qui couvrent aujourd'hui 92 % des communes disposant d'une école, était de [mettre](#) en relation l'éducation nationale et les autres acteurs de l'enfance (centres de loisirs, associations sportives et culturelles, équipements locaux). Les municipalités qui le souhaitent pourront donc [créer](#) des « PEDT labellisés plan Mercredi ». Une « charte qualité » sera signée par les communes qui veulent en [bénéficier](#).

Choix drastiques

Le plan prévoit d'abord une hausse de la subvention par la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF), qui complétait jusqu'ici l'aide aux activités périscolaires de l'Etat, en offrant 54 centimes par heure et par enfant aux communes. Avec le plan « Mercredi », elle financera 1 euro par heure et par enfant. Ce qui, sur le papier, représente une hausse importante.

Mais, selon certains acteurs locaux, le soutien accru aux communes ne représente pas un effort financier substantiel : les écoles passées à quatre jours perdent de facto l'aide du « fonds de soutien » aux activités périscolaires – les moyens distribués par l'Etat, désormais réservés aux écoles qui restent à quatre jours et demi. Les élus s'inquiètent donc de se [retrouver](#) avec une addition plus élevée pour [organiser](#) le périscolaire.

Damien Berthilier, adjoint chargé de l'éducation à la mairie de Villeurbanne et président du réseau français des villes éducatrices, craint ainsi que l'on demande aux communes de [faire](#) des choix drastiques. « *Comment l'Etat va-t-il [financer](#) ces activités supplémentaires pour le plan Mercredi ? Pour nous, il n'est pas question de [déshabiller](#) ce qu'on fait sur le temps scolaire, notamment sur le culturel.* » La CNAF aura par ailleurs moins d'activités à financer dans les communes qui signeront un plan : l'accueil du mercredi est souvent moins important

que celui après l'école, désormais réduit mécaniquement par l'allongement de la journée de classe.

Le plan Mercredi représentera donc un peu plus d'argent, certes, mais uniquement pour les communes qui choisiront d'en [signer](#) un. Or, toutes ne le pourront pas, car le plan dépendra de la capacité des communes à [déclarer](#) une activité de loisirs selon les critères prévus par le ministère de la jeunesse, c'est-à-dire [avoir](#) un directeur de centre de loisirs, des animateurs diplômés et un projet pédagogique, ainsi que des locaux aux normes. Ce qui suppose de [déployer](#) un service coûteux pour les communes les plus petites ou les plus pauvres.

« Tenir compte des spécificités locales »

Par ailleurs, elles pourront « économiser » sur le nombre d'animateurs. En effet, le temps de loisir d'un mercredi sans école, comme celui des vacances scolaires, bénéficie aujourd'hui d'un encadrement plus étroit que le périscolaire de fin de journée : un adulte pour 8 enfants en maternelle, et un pour 12 en élémentaire (contre un pour 14 et un pour 18 en temps périscolaire).

Sur le terrain, on s'inquiète aussi du maintien d'une qualité pédagogique pour tous : quid des villes ayant basculé sur quatre jours qui ne choisiront pas le plan ? Seront-elles toujours tenues de signer des PEDT pour [recevoir](#) des aides ? Ou bien certaines villes pourront-elles [fonctionner](#) sans projet périscolaire structuré ? Le choix de s'appuyer sur les PEDT était pourtant le plus judicieux, souligne Agnès Lebrun, la vice-présidente de l'AMF et maire de Morlaix. Ces contrats locaux sont le meilleur moyen de [prendre](#) en compte la diversité des territoires, l'annonce du plan Mercredi ayant un temps laissé [imaginer](#) un cadre rigide imposé d'en haut. « *On n'occupe pas les enfants de la même manière en zone rurale qu'à Brest ou à Paris*, rappelle Agnès Lebrun. *Il faut [tenir](#) compte des spécificités locales.* »

Mais là encore, il y a un bémol : la CNAF donnera la même somme dans toutes les villes signataires du plan Mercredi, de Neuilly (Hauts-de-Seine) à Grigny (Essonne). Alors que le fonds de soutien de l'Etat, lui, prévoyait des majorations pour les communes en difficulté, urbaines comme rurales : 90 euros par an et par enfant, pour 50 dans les autres communes.

- **Le Parisien- 20/06/18 :**

Éducation : que prévoit le plan Mercredi ?

Les communes qui veulent muscler leurs activités périscolaires pourront bénéficier d'aides.

Trois ministres et un fantôme, celui de feu la réforme des rythmes scolaires, sont attendus ce mercredi dans le gymnase Colette-Besson de Courcouronnes (Essonne). Laura Flessel pour les Sports, Françoise Nyssen pour la Culture et Jean-Michel Blanquer pour l'Éducation nationale y dévoileront les contours de leur plan Mercredi.

Ce projet est le pendant de l'une des toutes premières mesures annoncées par le successeur de Najat Vallaud-Belkacem, Rue de Grenelle, il y a un an : le détricotage de la réforme des rythmes scolaires, qui a donné aux communes la liberté de revenir à la semaine des quatre

jours d'école. « En même temps », le ministre Blanquer a annoncé sa volonté de poursuivre la politique d'amélioration des activités périscolaires proposées.

Coup de pouce financier et « qualitatif »

Plusieurs fois imminent puis repoussé, le projet va consister en une aide de l'Etat pour les communes désireuses de « muscler » leurs programmes d'activités sportives et culturelles à destination des enfants inscrits dans les centres de loisirs. Le coup de pouce sera financier mais aussi « qualitatif », promettait fin mai Jean-Michel Blanquer.

« On ne s'attend pas vraiment à une révolution, plutôt à la réorientation du fonds qui était jusqu'ici destiné à accompagner la mise en oeuvre des rythmes scolaires. C'est une manière pour le ministère de montrer qu'il se soucie des élèves », tacle Xavier Suelves, délégué national en charge du premier degré au syndicat SE-Unsa, hostile à l'enterrement de première classe fait à la réforme des rythmes scolaire en 2017.

Selon la dernière enquête de l'Association des maires de France sur le sujet, menée à l'automne dernier, la majorité des communes devraient être revenues à la semaine de quatre jours à la rentrée de septembre.

- **Tout Educ – 20/06/18 :**

Le "plan mercredi" annoncé

Les ministres en charge de l'Education nationale et de la Jeunesse, de la Culture et des Sports annoncent, ce 20 juin, le "plan mercredi". Il s'agit d'un cadre partenarial entre les services de l'Etat et les collectivités territoriales "pour répondre à des besoins éducatifs identifiés" et les collectivités qui choisissent de s'engager dans cette "dynamique" seront accompagnées dans l'organisation d'activités périscolaires diversifiées "de grande qualité" qui seront proposées tous les mercredis, hors vacances scolaires, dans le cadre des accueils de loisirs [les "centres aérés", ndlr] à tous les enfants scolarisés en maternelle et élémentaire.

La prestation de service de la CAF (caisse d'allocations familiales) perçue par les collectivités qui organiseront des activités dans le cadre d'un Plan mercredi sera doublée : "1 € par heure et par enfant au lieu de 0,54 € par heure actuellement" comme ToutEduc l'avait annoncé dès le 11 juin. Le dossier de presse précise que "les collectivités qui décident de maintenir une organisation scolaire comprenant cinq matinées conservent le bénéfice du fonds de soutien existant, y compris la majoration si elles y ont droit".

Pas d'indication explicite sur les taux d'encadrement

En revanche, il ne donne pas d'indication explicite sur les taux d'encadrement dont il est seulement dit qu'ils sont "adapté[s] pour les accueils périscolaires". On peut toutefois comprendre que les taux dérogatoires d'encadrement des "TAP" (les activités périscolaires générées par la réforme des rythmes scolaires), soit un animateur pour quatorze mineurs âgés de moins de six ans et un animateur pour dix-huit mineurs âgés de six ans ou plus, sont étendus à toutes les activités périscolaires.

Autre assouplissement, "les intervenants extérieurs ponctuels (entraîneur de club sportif, professeur du conservatoire, etc.) pourraient désormais être pris en compte dans le calcul du taux d'encadrement des accueils de loisirs périscolaires". On se souvient que la question de la qualification des animateurs des TAP avait été posée : un enseignant qui n'a pas son BAFA pouvait-il encadrer des activités périscolaires ?

Une charte de qualité

Pour bénéficier de ces conditions, les collectivités devront souscrire avec les services de l'Etat une "charte qualité" et devront "veiller à la complémentarité éducative des temps périscolaires du mercredi avec les temps familiaux et scolaires", "assurer l'inclusion et l'accessibilité de tous les enfants souhaitant participer à l'accueil de loisirs, en particulier des enfants en situation de handicap", "inscrire les activités périscolaires sur le territoire et en relation avec ses acteurs", "proposer des activités riches et variées en y associant des sorties éducatives et en visant une réalisation finale (oeuvre, spectacle, exposition, tournoi, etc.)". Elles devront également veiller, "dans la mesure du possible, à la stabilité de l'équipe d'animation le mercredi et sur l'ensemble des temps de loisirs périscolaires".

Cette charte s'inscrit dans le cadre d'une "nouvelle génération de projet éducatif territorial" et, "dans les communes qui comprennent un ou plusieurs quartiers prioritaires de la politique de la ville, le Plan mercredi peut constituer un axe structurant du volet éducatif des contrats de ville". Il "peut prendre en compte les dispositifs de contractualisation existant dans le domaine culturel (contrat local d'éducation artistique — Clea —, projet territorial d'éducation artistique — PTEA —, contrat territoire lecture — CTL) et les parcours de découverte multi-activités".

- **VousNousIls – 20/06/18 - Sandra Ktourza:**

Jean-Michel Blanquer lance son Plan mercredi

La majorité des communes ayant opté pour la semaine de quatre jours, le ministre de l'Education vient d'annoncer pour la rentrée prochaine la mise en place d'un Plan Mercredi.

Dès septembre prochain, tous les enfants de la maternelle au CM2 scolarisés pourront bénéficier du Plan Mercredi. Alors que la majorité des communes seront au rythme de la semaine de quatre jours à la rentrée 2018, ce plan a pour objectif de proposer un véritable cadre pour les activités périscolaires du mercredi.

On peut lire sur le site du ministère de l'Education nationale, que ce plan s'appuiera sur « Une charte qualité Plan mercredi » dont l'objectif sera de « – veiller à la complémentarité éducative des temps périscolaires du mercredi avec les temps familiaux et scolaires – assurer l'inclusion et l'accessibilité de tous les enfants souhaitant participer à l'accueil de loisirs, en particulier des enfants en situation de handicap – inscrire les activités périscolaires sur le territoire et en relation avec ses acteurs – proposer des activités riches et variées en y associant des sorties éducatives et en visant une réalisation finale (oeuvre, spectacle, exposition, tournoi, etc.) »

Planmercredi.education.gouv.fr

Le plan Mercredi renforcera également « la possibilité d'intégrer les clubs sportifs, les associations et les acteurs culturels locaux à la mise en oeuvre du projet. » Il misera aussi sur la « construction de partenariats avec les établissements culturels (bibliothèques, musées, conservatoires, etc.), les associations d'éducation populaire, sportives et culturelles, les sites naturels (parcs, jardins et fermes pédagogiques). » Par ailleurs, les collectivités signataires d'un Plan mercredi bénéficieront d'aides financières et d'un accompagnement de l'Etat. Un site, planmercredi.education.gouv.fr, ouvrira ses portes en juillet pour les aider si elles souhaitent mettre en place un Plan mercredi.

Un lien scolaire/périscolaire affirmé

Le Plan Mercredi devra s'appuyer, indique le ministère, sur une collaboration équipe enseignante/équipe d'animation des activités périscolaires. Une mutualisation des locaux sera également envisagée.

Pour les familles, une gratuité ou tarification progressive sera proposée, et l'inclusion des élèves en situation de handicap sera un axe essentiel.

- **Libération – 20/06/18 – Marie Piquemal :**

Le «plan mercredi» de Blanquer, encore flou

Le ministre de l'Education a annoncé le doublement de l'aide versée aux communes pour faire tourner leur centre de loisirs le mercredi en échange d'efforts sur la qualité. Mais à deux mois de la rentrée, les modalités pratiques de ce plan ne sont toujours pas connues.

Le «plan mercredi» de Blanquer, encore flou

Le ministre de l'Education, Jean-Michel Blanquer, a présenté ce mercredi matin son «plan mercredi», pour «des activités éducatives de qualité» dans les centres de loisirs des enfants le mercredi. Les annonces, très attendues par les maires en pleine préparation de la rentrée, restent encore très floues.

D'où sort ce (nouveau) plan ?

Le ministre de l'Education avait commencé à en parler à la fin de l'automne, face à la déferlante de communes repassant à la semaine d'école de quatre jours (70%) et abandonnant l'organisation des activités périscolaires le soir.

A peine élu, le président Macron avait entaillé, à sa façon, cette réforme emblématique du quinquennat Hollande, en permettant aux communes de revenir à une semaine de quatre jours après le vote du conseil de l'école. Pour parer les critiques et notamment des chronobiologistes furieux de ce retour en arrière néfaste pour le rythme de l'enfant, le ministre avait promis de mettre le paquet sur l'offre éducative du mercredi dans les centres de loisirs.

Que prévoit ce plan?

De l'argent, d'abord. Les communes attendaient avec impatience de connaître l'enveloppe financière débloquée pour organiser leur rentrée. Les municipalités sont en effet en première ligne, car elles ont la charge des temps hors de la classe : la garderie le matin, la cantine, le soir, le mercredi et les vacances.

«La prestation de service ordinaire perçue par les collectivités qui organiseront des activités dans le cadre d'un "plan mercredi" sera doublée [1 euro par heure et par enfant au lieu de 0,54 euro par heure actuellement]», indique le dossier de presse du ministère. Sans plus de précisions. Quel est le montant total de l'aide prévue ? L'enveloppe est-elle extensible si beaucoup de communes demandent à bénéficier du plan mercredi ?

«Le risque c'est de découvrir après coup d'où va venir cet argent. Ils l'ont obligatoirement pris sur un autre poste de dépense», s'inquiète le président du réseau français des villes éducatrices, qui regroupe les villes très impliquées dans les politiques éducatives, Damien Berthilier. L'argent viendra certainement, en partie du moins, du fonds de soutien aux activités périscolaires créé sous Hollande – les 70% des communes qui abandonnent la semaine de quatre jours et demi ne percevant plus d'aides. L'association des maires ruraux pointe un autre risque : «Plutôt qu'un euro par enfant, il faudrait tenir compte du nombre d'inscrits, car sinon les petites communes qui ont peu d'enfants inscrits vont être désavantagées.»

Autre changement prévu dans le plan, même si là encore, flou à ce stade. Le mercredi ne sera plus considéré comme un temps extrascolaire mais périscolaire. C'est un glissement sémantique qui n'a l'air de rien, mais qui va changer les règles des taux d'encadrement. Dans le périscolaire tel que prévu dans la réforme des rythmes de Hollande, la règle était : un animateur pour 18 enfants de plus de six ans (contre un pour douze jusqu'ici, dans les centres de loisirs).

Combien de villes sont concernées ?

Sur le papier, toutes les communes sont éligibles. Evidemment celles qui sont repassées à la semaine d'école sur quatre jours, et dans lesquelles il n'y aura plus classe le mercredi matin. Le ministre Blanquer n'exclut toutefois pas d'aider les villes restées sur quatre jours et demi, voulant investir dans un centre de loisirs de qualité le mercredi après-midi par exemple.

Parmi les conditions requises pour profiter du plan : la commune doit avoir signé un plan éducatif de territoire (PEDT), un contrat qui unit Education nationale et collectivité. L'immense majorité des communes en avaient signé au moment de la réforme des rythmes scolaires. En faut-il un nouveau ou un avenant suffit-il ? Là encore, aucune précision. Et de renvoyer au «planmercredi.education.gouv.fr», un site en ligne mi-juillet. Les maires apprécieront.

- **Localtis – 20/06/18 – Caroline Megglé :**

"Plan Mercredi" : les collectivités incitées à jouer collectif

Le "plan Mercredi" présenté le 20 juin par Jean-Michel Blanquer prévoit un soutien accru des caisses d'allocations familiales aux communes et intercommunalités s'engageant dans un projet véritablement partenarial, dans le cadre de la nouvelle génération des projets éducatifs territoriaux (PEDT). Le "plan Mercredi" devra en effet proposer une offre périscolaire renouvelée, et de qualité, en s'appuyant sur les acteurs et équipements du territoire.

Lors d'un déplacement à Courcouronnes (Essonne) ce 20 juin, avec les ministres de la Culture et des Sports, Jean-Michel Blanquer a présenté les contours du "plan Mercredi", nouvel outil destiné à encadrer les activités périscolaires du mercredi. "Notre but est de proposer une offre périéducative riche et de qualité", a résumé le ministre de l'Éducation nationale, regrettant que ce jour-là "trop souvent les enfants restent chez eux".

Un soutien accru de la CAF pour l'organisation de l'accueil de loisirs du mercredi

En ce qui concerne les collectivités souhaitant maintenir une organisation scolaire de quatre jours et demi, elles "conserveront le bénéfice du fonds de soutien existant, y compris la majoration si elles y ont droit", indique le ministère. Toutes les autres - soit près de 90% des communes selon l'Association des maires de France - pourront prétendre à "un soutien accru" de la caisse d'allocations familiales (CAF) pour l'organisation de l'accueil de loisirs du mercredi - 1 euro par heure et par enfant, au lieu de 0,54 euro actuellement -, à condition de formaliser un plan avec leurs partenaires et de respecter les principes d'une charte. Dans l'enquête sur les rythmes scolaires publiée lors du dernier congrès des maires, le mercredi était apparu comme LE sujet pour les communes étant repassé à la semaine des quatre jours (voir notre article du 23 novembre 2017). Car les parents, qui avaient dans leur majorité fait pression pour revenir aux quatre jours, avaient aussi demandé, simultanément, que leurs enfants soient gardés le mercredi, et cela, même dans des communes où ce type d'accueil n'existait pas avant la réforme de 2013. Si bien que 54% des communes qui n'avaient jamais organisé d'accueil le mercredi avaient été contraintes de s'y mettre en revenant aux quatre jours.

Mettre en valeur la richesse des territoires

Le plan Mercredi concernera les enfants des écoles maternelles et élémentaires, avec si possible "un seul projet pour l'ensemble des accueils périscolaires, incluant tous les jours ouvrés de la semaine", hors vacances scolaires. Il sera intégré en annexe du projet éducatif territorial (PEDT). La charte de qualité met en particulier l'accent sur quatre exigences : "la complémentarité et la cohérence éducatives des différents temps de l'enfant" ; "l'accueil de tous les publics (enfants et leurs familles)" - dont des enfants en situation de handicap, des enfants issus de familles modestes par la gratuité ou la tarification progressive - ; "la mise en valeur de la richesse des territoires" ; "le développement d'activités éducatives de qualité".

"Le cadre idéal d'un partenariat renouvelé" entre collectivités et État

"L'ensemble des services de l'État vont se mettre au service des collectivités", a assuré le ministre de l'Éducation nationale. La commune ou l'intercommunalité élaborera ainsi son plan

Mercredi avec l'appui des services déconcentrés de l'État, de la CAF ou de la Mutualité sociale agricole (MSA), et en lien avec ses partenaires associatifs. Le plan Mercredi sera ensuite labellisé avec la signature d'une convention entre le maire (ou le président d'EPCI), le préfet de département, le DASEN (directeur académique des services de l'Éducation nationale), le directeur de la CAF (ou de la MSA) et, éventuellement d'autres collectivités ou associations partenaires.

Le plan Mercredi et cette "nouvelle génération de projets éducatifs territoriaux" constitueraient ainsi, pour le ministère de l'Éducation nationale, "le cadre idéal d'un partenariat renouvelé" entre collectivités et État. Dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), il peut même être "un axe structurant du volet éducatif des contrats de ville". Mais pas sûr qu'il y ait des aides spécifiques pour l'éducation prioritaire. L'Association des petites villes de France (APVF) a, dans un communiqué, d'abord salué l'ambition et les dispositions annoncées, puis appelé le gouvernement et la Cnaf à prévoir d'ici à 2019 une modulation des aides "en fonction des spécificités locales de la collectivité (...)" dans un souci de justice sociale".

Mobiliser les acteurs sportifs, culturels et éducatifs du territoire

Dans l'esprit de Jean-Michel Blanquer, ce sont les partenariats multiples qui permettront aux collectivités, notamment dans les territoires ruraux, de renouveler leur offre périscolaire, de proposer davantage d'activités et d'assurer un certain niveau de qualité. Via le plan Mercredi, qui "fédère tous les acteurs", le ministre de l'Éducation nationale prévoit qu'"associations et établissements culturels (bibliothèques, musées, conservatoires, etc.), associations sportives, fédérations d'éducation populaire, sites naturels (parcs, jardins, fermes pédagogiques) vont joindre leurs énergies pour proposer aux enfants une offre périscolaire riche et diversifiée". "Sport, culture, nature, activités manuelles et numériques contribueront à leur épanouissement", estime-t-il. Malgré cette diversification des acteurs, le plan Mercredi devra être garant d'une "continuité éducative", c'est-à-dire du lien entre écoles et centres de loisirs et de la cohérence entre activités périscolaires et enseignements scolaires.

Un taux d'encadrement assoupli

Le plan Mercredi prévoit aussi une plus grande flexibilité sur le plan réglementaire, avec la possibilité d'intégrer les intervenants extérieurs ponctuels - tels qu'un entraîneur de club sportif ou un professeur du conservatoire - dans le calcul du taux d'encadrement des accueils de loisirs. Une évolution qui "permettrait une plus grande ouverture des accueils de loisirs sur leur environnement culturel et sportif". Dès lors, les aides annoncées "sont-elles la contrepartie de la diminution drastique des contrats aidés dans les communes qui a porté un coup très dur au paysage associatif local ?", interroge l'APVF. Autres changements réglementaires évoqués : un "périmètre des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires" qui serait "clarifié" et une sécurisation qui passerait par le "contrôle de l'honorabilité des intervenants".

Le site dédié planmercredi.education.gouv.fr sera ouvert mi-juillet pour outiller les collectivités désireuses d'élaborer leur plan. Elles y trouveront notamment "près de 100 fiches pédagogiques conçues en partenariat avec les associations d'éducation populaire". Le ministère cite trois exemples de "mises en œuvre" : un concours destiné à "rendre les enfants acteurs de la préservation de l'environnement", un "prix littéraire jeunes lecteurs" ou encore

des promenades à vélo pour permettre à des enfants de quartiers prioritaires d'explorer le territoire.

- **Café Pédagogique – 21/06/18 – François Jarraud :**

Le Plan mercredi et les restes du périscolaire

"Le temps de l'enfant doit être vu comme un temps complet. On ne peut pas rester indifférent à ce qui se passe dans le périscolaire". A écouter JM Blanquer le 20 juin présenter le Plan Mercredi, on se serait cru 5 ans plus tôt lors de la mise en route des activités périscolaires. Pourtant le plan est bien mince par rapport à l'initiative précédente. Si le plan continue officiellement la logique des PEDT sous contrôle de l'Etat, les temps périscolaire et scolaire sont nettement séparés et le volume n'a plus rien à voir. Le Plan Mercredi camoufle mal la très bonne affaire qu'est pour l'Etat le retour à la semaine de 4 jours.

Des communes sous pression

Comment accommoder ce qui reste de périscolaire ? Alors qu'environ 80% des communes devraient repasser à la semaine de 4 jours à la rentrée 2018 (43% dès la rentrée 2017), JM Blanquer, accompagné de la ministre de la culture et de la ministre des sports, a présenté le 20 juin un plan de soutien aux activités périscolaires du mercredi.

Pour JM Blanquer, il s'agit d'une "nouvelle alliance entre les collectivités locales , l'Etat, les familles et les élèves". Le ministre vante la qualité des activités que les communes vont pouvoir développer grâce à l'appui des Dasen chargés de veiller sur les programmes éducatifs territoriaux (PEDT).

Interrogé sur le financement des activités du mercredi, le ministre répond avec une logique originale. "On double la participation aux activités. Aujourd'hui c'est 55 centimes par heure (et par personne). Demain ce sera 1 euro. Donc les communes vont être aidées deux fois plus. Donc cela permettra d'avoir deux fois plus d'enfants concernés".

En octobre dernier lors d'une réunion entre l'association des maires de France et le ministère, les communes avaient manifesté leur situation difficile aggravée par la disparition des contrats aidés qui travaillaient dans les écoles à la restauration comme dans le secrétariat du directeur. Le passage de 4.5 à 4 jours s'est aussi traduit par une chute des recettes des communes, privées des aides du fond de soutien au périscolaire. Dans Libération, le maire de Cergy explique que pour lui cela s'est traduit par un trou de 1.1 million dans le budget, sans compter le coût du matériel acheté et désormais inutile. En conséquence il a du licencier massivement (80 personnes) pour rééquilibrer. En ce sens le doublement de l'aide de la CNAF sera bien accueilli par les communes.

Un désengagement financier massif de l'Etat

Mais le Plan Mercredi révèle surtout les économies faites par l'Etat avec le retour à la semaine de 4 jours. Le fond de soutien de l'Etat aux communes était doté de 400 millions d'euros pour permettre un versement différencié selon les communes : 50 € par élève et par an et 90 € dans les communes pauvres (de la DSU). A cette aide directe de l'Etat s'ajoutait le soutien de

la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF) : 574 millions. Dans ces 574 millions, 250 étaient consacrées au paiement des 3 heures périscolaires.

On aperçoit immédiatement la bonne affaire qu'a été le retour aux 4 jours pour l'Etat. Avec 20% de communes en 4 jours et demi le ministère récupère plus de 300 millions et la CNAF environ 450. L'aide qui sera versée aux communes dans le cadre du plan mercredi ne devrait pas dépasser, quand le Plan sera à son maximum et si toutes les communes arrivent à se plier aux exigences de la Cnaf, 400 millions pris en charge par la CNAF et non directement par l'Etat.

La fin d'un dispositif social

Pour autant le Plan Mercredi apporte du nouveau et aussi du traditionnel. Traditionnel est le positionnement de l'Etat qui contrôle les activités communales et délivre un "label Plan Mercredi". En fait le désengagement financier de l'Etat est bien symbolisé par le terme de "label". Autre côté traditionnel, la course que l'Etat impose aux communes. En juin 2017 c'était la course pour produire un projet et le faire valider pour passer aux 4 jours. Là ça va être la course pour bénéficier de l'aide promise d'ici la rentrée, même si les communes ont souvent eu des difficultés administratives avec la CNAF.

La nouveauté c'est que le nouveau Plan Mercredi fait comme si toutes les communes étaient à égalité pour développer des activités périscolaires. Les communes qui restent aux 4.5 jours pourront bénéficier du Plan. Mais Clichy sous Bois percevra autant par enfant que Neuilly sur Seine.

En ce sens le Plan Mercredi est un exploit. D'une part il camoufle le désengagement financier massif de l'Etat dans le périscolaire. D'autre part il met un terme à la dimension sociale du périscolaire. Vivement jeudi !